

Règlement 2019 « La Féminine de Pau »
Marche et course pour les femmes organisée le samedi 13 avril 2019 à PAU

1. ORGANISATION

Le Club Universitaire Palois (C.U.PAU) organise une manifestation sportive (course à pied et marche) à PAU : La « Féminine de printemps » le samedi 13 avril 2019

2. EPREUVES

- ! Les Foulées des Enfants, ouvertes aux garçons et filles nés en 2013, 2012, 2011, 2010, 2009 ou 2008 sur une distance de 950 m: départs : 18h, 18h10 et 18h20
- ! 2 épreuves (course à pied et marche) réservées exclusivement aux femmes, nées avant le 14 avril 2003, sur une distance de 6 km, avec chronométrage électronique : départ: 19h00 et 19h05

3. DEROULEMENT

Les 2 itinéraires seront fléchés, le circuit étant sécurisé par les signaleurs de l'organisation. Les voies publiques seront réservées en priorité aux enfants (foulées des enfants) et aux participantes de « la Féminine de Pau », qui devront respecter les instructions des organisateurs ; le parcours sera ouvert par des cyclistes de l'organisation et fermé par des bénévoles de l'organisation.

Tout autre accompagnement des concurrentes est interdit (vélo, roller,...)

La manifestation prendra fin à **20h30** sur les voies publiques, celles-ci seront rendues à la circulation normale à 20h30 précises, le comité d'organisation déclinant toute responsabilité à ce moment-là.

Des secouristes et un médecin seront présents sur le parcours et sur la zone de départ/arrivée.

Nécessité d'avoir le dossier complet pour retirer le dossard. Merci de prévoir des épingles, le dossard devra être porté partenaires visibles. Ce dossard pourra être retiré :

- Le vendredi 12 avril 2019 en fin d'après-midi
- Le samedi 13 avril 2019 en journée, **A 17h30, plus de remise de dossard.**

4. RAVITAILLEMENT

1 poste de ravitaillement (eau, fruits secs, oranges, bananes, gâteaux....) sera disponible à l'arrivée.

En cas de chaleur importante, un ravitaillement en eau sera installé à mi-parcours (3 km).

Il est fait obligation aux concurrentes de jeter les gobelets et détritrus dans les poubelles prévues à cet effet.

5. DROIT A L'IMAGE

En s'acquittant de son dossard, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du C.U.PAU, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « la Féminine de Pau » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le CUPAU décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

6. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

7. CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Un local dit « anti dopage » est prévu sur la zone de départ/arrivée.

En s'inscrivant à "la Féminine de Pau", les concurrents s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport.

Le CUPAU, fidèle à ses valeurs, rejette totalement toute idée de dopage ou de tricherie.

8. ASSURANCES

Le C.U.Pau est couvert en responsabilité civile par une police souscrite auprès des assurances MAIF.

Les licenciés d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.

9. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites soit par internet via le site officiel de la Féminine de Pau (www.lafemininedepau.fr), soit par bulletin papier. Les bulletins papier sont à renvoyer à l'adresse suivante :

CUPAU Stade André Lavie, avenue du doyen Poplawski 64000 PAU (tel :05 59 02 37 21) avant le 9 avril 2019 au soir.

Il n'y aura pas d'inscriptions possibles la semaine précédent la manifestation.

Pour des raisons d'organisation et de convivialité, le nombre d'inscrites sera limité à 3500.

Foulées des Enfants : réservées aux garçons et filles nés en 2013, 2012, 2011, 2010, 2009 ou 2008.

Une autorisation parentale signée doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait du dossard.

Ces Foulées ne donneront pas lieu à classement ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

La Féminine de Pau: réservée exclusivement aux femmes , nées avant le 14 avril 2003.

Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la photocopie d'un des documents suivants :

- *certificat médical de non contre- indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an.
- ou * licence (à jour) de la FF d'athlétisme : licence athlétisme compétition, licence athlétisme entreprise, licence athlétisme running ou pass running.
- ou * licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné "**la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

Aucun autre document ne pourra être accepté. Précision : ces documents sont exigés quel que soit le départ choisi (course/marche ou marche)

10. DROITS D'INSCRIPTION

- Les Foulées des enfants sont gratuites
- La Féminine de Pau : jusqu'au 09 avril inclus : 13 €

Paiement électronique sur notre site ou par chèque à l'ordre du « Club universitaire Palois » . **Arrêt des inscriptions le 09 avril 2019 au soir.**

Attention : aucun remboursement ne pourra être demandé, l'engagement étant ferme et définitif.

Pour chaque inscription, 2 euros au minimum seront versés à l'association d'enfants malades "AFA, lutte contre les MICI".

11. RECOMPENSES

Tous les enfants arrivant se verront attribuer une belle surprise.

Toutes les inscrites recevront , lors du retrait du dossard , un **tee-shirt technique** (nouvelle couleur) et à l'arrivée de la course et de la marche, un petit cadeau surprise et collector très utile....

Les 3 premières de la course (départ 19h) recevront un superbe cadeau offert par l'un de nos partenaires

De nombreux lots seront remis par tirage au sort du n° de dossard , à l'issue de la course.

12. 4 CHALLENGES

challenge « Féminifamille » : 4 filles de la même famille, **cumul des 4 temps**, récompenses aux 3 premières familles.

challenge « Féminisport » : 5 filles du même club sportif, **cumul des 5 temps**, récompenses aux 3 premières équipes

challenge entreprises" : ouvert à toutes les entreprises et collectivités inscrivant au minimum 10 femmes. **Challenge du nombre.**

challenge étudiantes" : ouvert à toutes les facultés et écoles supérieures inscrivant au minimum 5 étudiantes. **Challenge du nombre.**

Modalités téléchargeables sur notre site. Attention : clôture des inscriptions aux challenges le dimanche 31 mars 2019 à minuit.

13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant , les concurrentes et les parents des enfants coureurs acceptent le présent règlement sans restriction.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.lafeminedepau.fr